

**DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CŒUR DE FLANDRE**

## **DECISION COMMUNAUTAIRE 2025\_094**

**Objet : Nomination des 4 candidats admis à concourir dans le cadre du concours de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la Cité de la Bière sur la friche Nordlys à Bailleul**

Le Président de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre, notamment la compétence en matière d'opérations d'aménagement d'intérêt communautaire ;

Vu la délibération n°2024/163 du Conseil communautaire adoptée le 12 novembre 2024 qui autorise le Président à, notamment, fixer la liste des candidats admis à concourir au vu de l'avis du jury pour la réalisation de la Cité de la Bière sur le friche Nordlys à Bailleul ;

Considérant la réunion de jury de concours en date du 18 juin 2025 ;

Considérant le choix qui a été fait par les membres du jury de concours, comme consigné dans le procès-verbal de jury de concours, des quatre candidats admis à concourir et donc à remettre des projets architecturaux suite à la présentation de l'analyse technique opérée par la commission technique des 91 candidatures reçues ;

### **DECIDE**

**Article 1 :** De fixer la liste des candidats admis à concourir au vu de l'avis du jury, de la manière suivante :

- COLDEFY ET ASSOCIES ARCHITECTES URBANISTES (59000 LILLE), mandataire avec GSM PROJECT, POINT TRIPLE DESIGN, BOA LIGHT STUDIO, ATELIER GREGORY TISSOT, GROUPE PROJEX, SYMOE, ENTIME, DIAGOBAT, SPCO-HDF, PROBIM, co-traitants
- DREAM (75011 PARIS), mandataire avec HAME, AIDA ATELIER INDEPENDANT D'ACOUSTIQUE, ECALLARD ECONOMISTE, BETREC IG, EODD INGENIEURS CONSEILS, TERRELL, DL INFRA, AGENCE 22°, CABINET METHOD, EPATANT, R-USE, ATELIER H. AUDIBERT, RC AUDIOVISUEL, NARRATIVE , co-traitants :
- SNOHETTA (75002 PARIS), mandataire avec ATELIER 9.81, KLAPISCH SCENOGRAPHES, BOLLINGER+GROHMANN, IMPACT CONSEILS & INGENIERIE, NARRATIVE, ABC DECIBEL, JLL INGENIERIE, POINT EXE, VANGUARD ASSOCIES, ATELIER H. AUDIBERT, C-ALBUM, BIM BAM BOUM, STRATE, co-traitants
- INCA STUDIO INCA ARCHITECTES (38000 GRENOBLE), mandataire avec ATELIER BRUCKNER, CONCEPTO, INUITS, ODETEC, ELEMENTS INGENIERIES, PEUTZ & ASSOCIES, PI CONSULTING, FONDASOL, co-traitants

**Article 2** : Ampliation de la présence décision est faite à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque pour contrôle de légalité
- Monsieur le Trésorier d'Hazebrouck
- Monsieur le Directeur Général des Services et aux services concernés, pour information et compte-rendu au Conseil de Communauté.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Fait à Hazebrouck, le 26 juin 2025**

**Le Président,**



**Valentin BELLEVAL**

